

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 12 février 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 5, 6 et 7 février 2018

2018 DLH 47 Composition de la conférence du logement.

M. Ian BROSSAT, rapporteur

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal

Vu la loi n° 2017-86 (article70) relative à l'Égalité et la Citoyenneté du 27 janvier 2017 ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 23 janvier 2018, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'approuver la composition de la conférence du logement ;

Vu l'avis du Conseil du 1er arrondissement en date du 22 janvier 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 2e arrondissement en date du 25 janvier 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 3e arrondissement en date du 22 janvier 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 4e arrondissement en date du 29 janvier 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 5e arrondissement en date du 22 janvier 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 6e arrondissement en date du 23 janvier 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 7e arrondissement en date du 23 janvier 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 8e arrondissement en date du 24 janvier 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 9e arrondissement en date du 22 janvier 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 10e arrondissement en date du 22 janvier 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 11e arrondissement en date du 25 janvier 2018 ;
Vu l'avis du Conseil du 12e arrondissement en date du 22 janvier 2018 ;
Vu l'avis du Conseil du 13e arrondissement en date du 22 janvier 2018 ;
Vu l'avis du Conseil du 14e arrondissement en date du 22 janvier 2018 ;
Vu l'avis du Conseil du 15e arrondissement en date du 22 janvier 2018 ;
Vu l'avis du Conseil du 16e arrondissement en date du 22 janvier 2018 ;
Vu l'avis du Conseil du 17e arrondissement en date du 22 janvier 2018 ;
Vu l'avis du Conseil du 18e arrondissement en date du 22 janvier 2018 ;
Vu l'avis du Conseil du 19e arrondissement en date du 23 janvier 2018 ;
Vu l'avis du Conseil du 20e arrondissement en date du 31 janvier 2018 ;
Sur le rapport présenté par M. Ian BROSSAT au nom de la 5e Commission ;

Délibère :

La composition de la conférence du logement est la suivante :

- Collège de 22 représentants des collectivités territoriales : la Maire de Paris et les vingt maires d'arrondissement, le représentant de la Métropole du Grand Paris
- Collège de 22 représentants des réservataires et représentants des professionnels intervenant dans le champ des attributions :
 - L'Etat/DRIHL
 - Action Logement
 - les bailleurs les plus présents sur le territoire parisien : Paris-Habitat, Régie Immobilière de la Ville de Paris (RIVP), ELOGIE-SIEMP, I3F, ICF, EFIDIS, Logement francilien, Batigère, Toit et Joie, Coopération et famille, Habitat Social Français, Domaxis
 - l'Association Régionale HLM d'Ile de France (AORIF)
 - Le Conseil Régional
 - L'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris
 - RATP, La Poste, SNCF,
 - La préfecture de police et le ministère des Armées
- Collège de 22 représentants des usagers ou des associations de défense des personnes en situation d'exclusion par le logement :
 - Confédération nationale du logement (CNL)
 - Confédération générale du logement (CGL)
 - Confédération de la consommation, du logement et du cadre de vie (CLCV)

- Syndicat logement et consommation (SLC)
- AFOC (Association Force ouvrière consommateurs)
- Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL 75)
- Fédération des Associations et des Acteurs pour la Promotion et l'Insertion par le Logement (FAPIL)
- Fédération des Acteurs de la Solidarité
- SIAO insertion 75
- Habitat et Humanisme
- Centre d'Action Sociale Protestant (CASP)
- SOLIHA (Solidaires pour l'Habitat) Paris. Hauts de Seine. Val d'Oise
- Association AURORE
- URHAJ (Union Régionale pour l'Habitat des Jeunes) Ile-de-France
- Fondation Abbé Pierre
- Armée du Salut
- Emmaüs Solidarité
- Droit au Logement (DAL)
- Croix Rouge
- Freha
- Secours populaire
- Secours catholique

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO